Image not found or type unknown

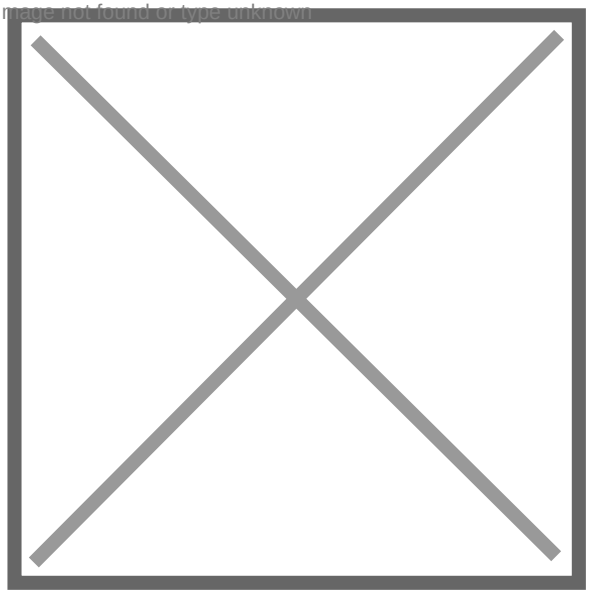

Garde d un enfant de moins de 1 an apres une separation

Par **kate**, le **12/04/2011** à **11:53**

Bonjour,
je me suis séparé de ma conjointe avec qui je n etait pas marié, nous avons eu ensemble un enfant qui a moins d un an, j ai reconnu ma fille et je souhaite m en occuper au maximum.
Je vis actuellement chez mes parents et je suis en train de régler des problemes d argent.
Quels sont mes droits de pere par rapport a la garde de mon enfant?

Par **Melanie555**, le **12/04/2011** à **13:40**

Vos "droits de père" sont les mêmes que ceux de la mère.

En revanche, seul le juge, en fonction de la situation, statuera sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, dans l'unique intérêt de l'enfant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés